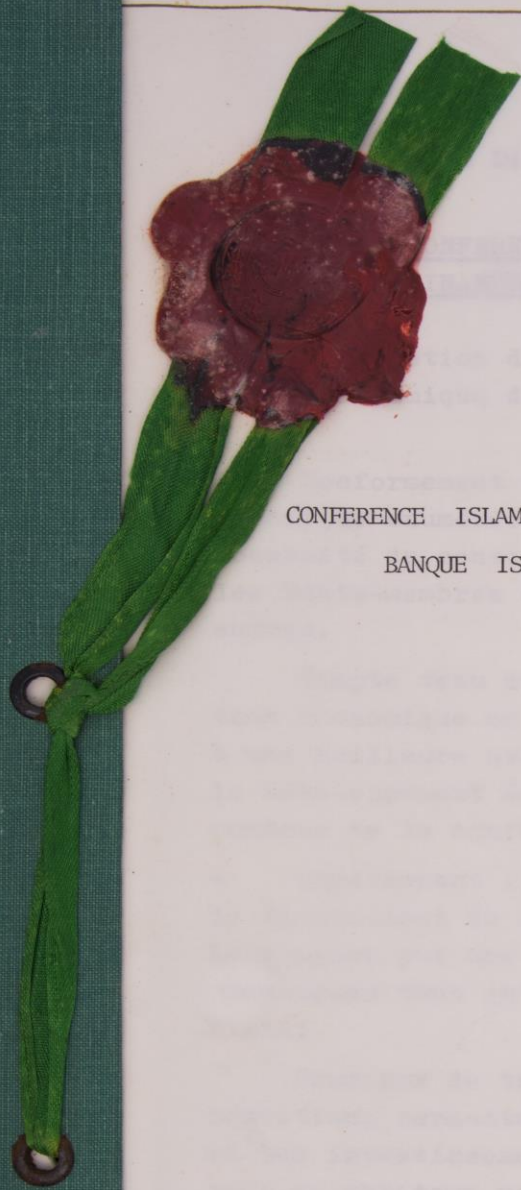


البنك الإسلامي

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK

La Banque Islamique de Developpement



CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DES FINANCES
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPMENT

MANIFESTE

JEDDAH

16 DECEMBRE, 1973.

Au Nom de Dieu Clément et miséricordieux

CONFERENCE DES MINISTRES DES
FINANCES DES ETATS ISLAMIQUES

Déclaration d'intention relative à la création de la Banque Islamique de développement.

Conformément à l'un des objectifs de la conférence Islamique énumérés dans la charte et qui insiste sur la nécessité de consolider la coopération économique entre les Etats-membres dans les domaines économique, social et autres.

Compte tenu de l'importance d'intensifier la coopération économique en tant que moyen susceptible de parvenir à une meilleure utilisation des ressources et de promouvoir le développement économique dans les Etats Islamiques, membres de la conférence.

- Considerant l'importance d'assurer et d'intensifier le financement du développement des Etats et communautés islamiques par une mobilisation des capitaux et des autres ressources tant qu'à l'interieur qu' à l'exterieur de ces Etats;

Soucieux de trouver et de realiser les meilleures conditions permettant la promotion des épargnes nationales et des investissements, et d'orienter un flux plus important de capitaux vers le developpement de ces Etats.

- Conscients de la nécessité d'assurer le developpement harmonieux des économies des Etats et des communautés musulmans et de mettre en place une institution islamique de financement appropriée fondée sur les principes de l'Islam.

- Convaincus que cet organisme de financement permettra la réalisation de ces objectifs,

Nous, Etats membres de la conférence islamique Ministerielle, declarons notre intention de créer une Banque Islamique de developpement dont le siege est à Jedda.

En vue d'atteindre les objectifs cités plus haut, nous decidons d'un commun accord, la constitution d'une commission préparatoire composée des représentants des pays figurant sur la liste en annexe.

Tout en prenant en consideration les etudes, propositions et observations présentées par les délégations des Etats participant à cette conférence, cette commission devra réaliser dans un delai de quatre mois les tâches ci-après:

- 1 - Etudier et préparer les documents necessaires à la création de la Banque Islamique de developpement et notamment:
 - a) Le Texte d'accord (Charte)
 - b) Les Reglements
 - c) La procédure du conseil des gouverneurs
 - d) La procédure du conseil d'Administration
 - e) L'accord avec le pays hôte
- 2 - Etudier et preparer les stuctures reglementaires et administratives de la Banque.
- 3 - Preparer les dispositions necessaires à la mise en application de la presente declaration.

Pour l'accomplissement de ces differentes taches, la commission preparatoire pourra adopter sa propre procédure de travail. Les resultats de ses travaux seront présentés à la prochaine conférence des ministres des Finances islamiques pour approbation.

signé à Jedda, Royaume d'Arabie Séoudite

Le 22 Zul-Kidah 1393 correspondant
au 16 decembre 1973.

الحمد لله
شكره وحمده

~~ABDURAHMAN N. HERZI~~

Hamet Diop
Ambassadeur du Senegal
au Royaume d'Arabie Saoudite

عبد الرحمن بن عبد الله

عبد جبار موريتانيا الاسلام

احمد اعلى

عبد الرحمن بن عبد الله
عبد جبار موريتانيا الاسلام

عبد الرحمن بن عبد الله

ALI

Malaysia. Malaysia.

D. Dawau

LIBAN

Kuwait

D. S. Hindawi

JORDAN

kkk

Guinee

Ahmed Zandou

Tchad

my

دولة الامارات

الجناب
عبدالله بن زايد

Arif

PAKISTAN.

الجناب
عبدالله بن زايد

Arif

EN PRESENCE DE:

Tunku Abdul Rahman Putra

1. Tunku Abdul Rahman Putra,
Secrtaire General

Dawau

2. Tan Sri Abdul Aziz Zain,
Assistant Special Du
Secrtaire General.

Arif

عبدالله بن زايد

عبدالله بن زايد

عبدالله بن زايد

Arif

Arif